

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 18 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne... 20 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE...

BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER

Cours à 10 heures du matin. Cote officielle des valeurs cotées à la Bourse de Paris.

Table with columns: Valeurs, Cours du jour, Cours du jour précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 5 0/0, Rente 4 1/2 0/0, etc.

BOURSE DÉPARIS

Table with columns: Bourse de Paris, Cours du jour, Cours du jour précédent. Rows include 3 0/0, 3 1/2 0/0, 4 1/2 0/0, etc.

Services particuliers du Journal de Roubaix

Table with columns: Act. Banque de France, Société générale, etc. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 11 janvier. Change sur Londres, 4.83 00; change sur Paris, 5.20 00, 100.

Bulletin du jour

Enfin il paraît qu'après bien des tâtonnements, des hésitations et des tergiversations, le ministère serait parvenu à arrêter les termes du programme...

Le programme du cabinet serait de nature à satisfaire complètement les désirs de la majorité des deux assemblées. Voici quelles en seraient les bases:

La collation entière des grades universitaires serait restituée à l'Etat. La lettre d'obédience serait supprimée, sauf un délai d'accorder aux titulaires:

Le principe de l'instruction primaire obligatoire serait adopté: Or, il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que ces concessions quoiqu'excessives au point de vue conservateur, ne sauraient rallier en un seul faisceau les différents groupes de la coalition républicaine.

Toutes les lois concernant l'instruction publique seraient révisées; Des transformations seraient opérées dans chacune des branches des différents ministères; mais à cet égard le projet subsiste d'ici à demain, certaines modifications, notamment en ce qui concerne l'amnistie, les tarifs des douanes et la gendarmerie. La radiation définitive en sera arrêtée dans le conseil des ministres qui doit être tenu aujourd'hui samedi à l'Élysée.

Tel serait toujours, d'après le National, le menu des concessions que M. Dufaure consentirait à faire à la majorité des deux Chambres.

Il suffit de lire avec quelque attention les feuilles qui représentent les radicaux de la chambre des députés et du Sénat, telles que le Rappel, le Siècle, la Marseillaise et la Lanterne, pour se convaincre qu'il est impossible qu'un accord puisse se faire sur le programme ministériel.

On prétend que M. Dufaure est bien décidé de mettre le Parlement en demeure de dire si oui ou non, il accepte son nouveau programme et à poser sur ce terrain, la question de confiance.

L'issue de la lutte dépendra de l'attitude que prendra M. Gambetta. Le chef des gauches voudra-t-il et pourra-t-il se contenter des demi-concessions de M. Dufaure que les gauches ne manqueraient pas de trouver trop modérées? Osera-t-il résister à l'aveuglement de son parti qui tend vers la victoire du 5 janvier jusqu'à la dernière limite? Dans ce cas probable on peut dire que le cabinet Dufaure a vécu; et M. Gambetta qui voulait se réserver pour de plus hautes destinées, sera obligé de prendre la présidence du cabinet.

Ce sera vraiment alors que nous entrerons dans « la seconde étape » annoncée dans le discours de Romans.

Une Encyclique du Pape

L'Univers reçoit de Rome la dépêche suivante: Rome, 9 janvier. Le Pape vient d'adresser à tous les évêques du monde catholique une Encyclique où la question sociale est traitée avec les plus larges développements et avec une admirable portée.

Après avoir rappelé ce qu'il a déjà dit sur le socialisme, le communisme et le nihilisme, Léon XIII donne pour exemple des ravages causés dans les nations par ces odieuses doctrines, les derniers attentats commis con-

tre les souverains. Il en tire pour conclusion que la nécessité s'impose plus que jamais de remédier à cette propagation par l'enseignement de la doctrine catholique.

Dans ce but, le Pape insiste tout particulièrement sur ce qu'on pourrait appeler la déchristianisation du mariage, qu'il condamne de nouveau comme étant une source de maux pour les familles et favorisant les progrès de l'immoralité.

Le Saint-Père s'élève ensuite contre la fausse théorie de l'égalité entre les hommes telle qu'elle est proclamée par la démocratie. A la vérité, dit-il, il existe entre les hommes une égalité voulue de Dieu, quant à l'ordre surnaturel; mais Dieu a voulu de même que, dans toute société, il y eût une hiérarchie, et cela est non moins nécessaire dans l'ordre civil que dans l'ordre religieux. Dans le ciel même, il y a une hiérarchie.

Après avoir jeté à la tête des gouvernements les hommes n'ont pas seulement des droits mais des devoirs, devoirs des individus vis-à-vis des autres, devoirs des membres de la famille envers leur chef et réciproquement, devoirs des citoyens vis-à-vis de leurs gouvernements, le Pape proclame que les gouvernements ont eux aussi des devoirs vis-à-vis de leurs sujets, principalement au regard de la religion.

Il en résulte, dit-il, que si les gouvernements faisaient des lois contraires aux prescriptions de Dieu ou de l'Église, la dignité des chrétiens devrait les faire souvenir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

Finalement, et après avoir fait un admirable exposé de ce que serait la société si elle voulait entendre les enseignements de l'Église et les siens, le Pape déclare que le monde ne retrouvera le repos qu'en venant à ces principes, et il engage les évêques à faire tous leurs efforts pour préparer cette restauration de l'ordre chrétien.

La Neige

La neige couvre la France. De tous côtés elle encombre les chemins et les voies ferrées, interceptant la circulation arrêtant les trains, mettant certaines villes en véritable état de blocus. Dans d'autres endroits, c'est la crue des rivières qui produit un semblable effet. Nous avons déjà dit que sur les lignes de Lyon, Orléans et l'Ouest, certains parcours étaient devenus impossibles. La circulation était encore hier complètement interrompue par les neiges entre Corbeil et Gien, entre Ravaut et les Laumes, entre Tonnerre et Dijon, entre Dijon et Is-sur-Lille, entre Dijon et Mouchard, entre Lyon et Mouchard, entre Dijon et Beaune, entre Dole et Besançon et enfin entre Châlons et Dole. Elle est rétablie entre Orléans et Paris, Pontarlier et Lons-le-Saunier, Dourdan et Chateaudun et entre Chateaudun et Fontaine. La quantité de neige tombée dans les plaines de la Beauce est telle, que la circulation des trains est interrompue entre Tours et Paris, par Orléans et par Vendôme. Les courriers et les voyageurs venant du centre et du midi, et allant au Mans, ont été arrêtés à Tours et ont dû gagner Paris par la voie de Tours au Mans.

Voici les nouveaux renseignements qui nous parviennent sur cet état de choses général.

Lyon 10 janvier. — On a distribué, ce matin seulement, le courrier d'été. La voie est déblayée, mais les trains montent et descendent passent sur une seule voie. La nuit dernière à Lyon, le thermomètre marquait 15 degrés au-dessous de zéro. Actuellement la neige recouvre à tombé. Le thermomètre ne marque que 7 degrés au-dessous de zéro. Ce matin la neige refusait de prendre des voyageurs pour Paris.

Nantes 10 janvier. — L'avant-dernier courrier de Paris, est arrivé, mais celui qui devait arriver ce matin à 6 heures, éprouva 9 h. de retard.

Une neige abondante tombe depuis ce matin et rend la circulation difficile. On confirme officiellement l'annonce d'une nouvelle crue de la Loire dont le niveau actuel est de 5 mètres 80.

Chateaudun 10 janvier. — La circulation des trains a été rétablie entre Chateaudun et Dourdan.

Pau, 10 janvier. — L'Adour a débordé à

Grenade, chef lieu de canton dans l'arrondissement de Mont de Marsan.

Rodet, 10 janvier. — La crue du Lot est très-forte. Le sous-préfet d'Espalion s'est rendu à Estragoules, où des inondations sont signalées.

Orléans 10 janvier. — La voie est déblayée d'ici à Étampes. Les communications avec Paris sont rétablies par une seule voie. Les trains de voyageurs ont repris, mais les trains de marchandises sont encore suspendus.

La circulation a été rétablie entre Montargis et Soizere. Elle est encore interrompue entre Gers et Corbeil, où il y a deux mètres de neige.

La Compagnie du chemin de fer de l'Ouest nous communique la note suivante: Dans la journée du 9 et dans la nuit du 9 au 10 courant, la circulation a pu continuer, sauf quelques retards, sur les lignes du réseau de l'Ouest. Dans un parcours de 26 kilomètres entre Chartres et Pougoulin, l'une des voies se trouve ensevelie sous une épaisseur de 1 m. à 2 m. de neige; mais les trains passent sur l'autre voie qu'on a pu maintenir libre au moyen de nombreux équipes d'ouvriers civils et militaires qui travaillent nécessairement au déblaiement des neiges. Dans la nuit du 9 au 10 courant, la poste a pu expédier par la ligne de Paris Saint-Lazare au Mans un train de sept bureaux ambulants à destination du Sud-Ouest (Bordeaux, Toulouse, etc.).

La Compagnie d'Orléans nous envoie cette note: Toutes les lignes du réseau, obstruées par les neiges sont déblayées. La circulation des voyageurs et des marchandises est rétablie.

LETRE DE PARIS

Paris, 10 janvier, 1879. Tous les journaux républicains, sauf deux ou trois — et parmi ces derniers il est juste de citer la Lanterne, qui se tient fermement sur le terrain de ses principes, — applaudissent à la condamnation de la France Nouvelle.

On ne devait pas attendre moins, des libéraux du jour.

La Lanterne, rappelant la jurisprudence des régimes précédents pour arriver à tuer la presse, conclut comme suit: Est-ce à ces procédés que voudrait nous ramener la politique de M. Gambetta? Nous ne pouvons le croire. Nous ne pouvons admettre que le chef incontesté de la gauche veuille introduire dans le régime nouveau sous lequel la presse va être appelée à vivre républicainement, les arguments que l'avocat, pour les besoins de sa cause, a fait valoir devant la 10<sup>e</sup> chambre. Pour supporter désormais les rigueurs de cette jurisprudence nouvelle qui consistera à élver la condamnation à un chiffre inaccoutumé, il faudrait qu'un journal eût M. de Rothschild pour commanditaire.

Tous les périodiques qui ne se trouveraient pas dans ce cas, n'auraient plus qu'à se soumettre à la répression pénale que les tribunaux et à se défendre de leur rôle propagateur en terminant la dernière ligne de leur dernier article par le cri de Lamennais: « Silence au pauvre ! »

La Marseillaise, de son côté, porte le jugement suivant sur M. Gambetta: « Il a commencé par aimer la liberté passionnément, puis beaucoup, puis un peu, puis pas du tout. Il s'est mis à l'œuvre comme un margoulin, en se rapprochant du pouvoir. Aujourd'hui qu'il s'en voit tout près, il rejette à terre le drapeau qu'il a conservé par habitude et

par coutume, mais qu'il commence à trouver compromettante. »

Le même journal met M. Gambetta en demeure de sortir de son rôle équivoque et de prendre le pouvoir officiel:

« Nous ignorons combien de temps encore il sera possible au chef de l'opportunisme de conserver cette situation exceptionnelle, qui lui permet de récolter tous les bénéfices du pouvoir sans en avoir les inconvénients. Il nous paraît bien difficile que les représentants du peuple, venant de leurs départements avec la conviction que leurs mandats ne sont point d'honneur à attendre plus longtemps l'inauguration d'une politique véritablement républicaine et démocratique, acceptent facilement de partager la responsabilité du perpétuel ajournement des vœux du pays; et il ne suffira pas d'un incident, significatif à première vue, pour provoquer un de ces mouvements instinctifs, si fréquents dans les assemblées parlementaires, à la suite duquel le cabinet, mis en minorité, se verra contraint de se retirer. »

Voici le joli avenir que nous pronostique le Daily Telegraph, très favorable aux gauches, avec lesquelles il a des relations de toutes sortes:

« La Constitution actuelle n'est nullement un obstacle, car elle est susceptible de modifications, et après 1880, tous ses défauts pourront être corrigés. Le peuple pourra, s'il le veut, abolir le Sénat et concentrer tout le pouvoir dans une seule Assemblée, comme le voulaient les républicains de 93. Il pourra, comme le proposait M. Jules Grévy en 1848, supprimer la présidence et confier le pouvoir exécutif à un pouvoir de ministres tenu de donner sa démission au premier vote hostile. »

Un des assistants du frère Irlande, supérieur général des Frères de la Doctrine chrétienne, est allé voir M. Dufaure pour lui demander ce que l'Institut avait véritablement à appréhender du nouvel ordre des choses. Le président du conseil s'est efforcé de rassurer son interlocuteur, notamment en ce qui concerne les dispositions du Conseil municipal de Paris, il lui aurait laissé entendre que le gouvernement trouverait un moyen d'empêcher les délibérations du Conseil d'être appliquées. Il ne faut pas être pas trop sûr de cette promesse.

Aux hommes de cœur, qui, dans un trop grand nombre de départements, combattent courageusement les tyrans municipaux, armés en guerre contre les écoles congréganistes, je recommande un excellent opuscule qui vient de paraître sous ce titre: Chassons les Ignorantins. L'auteur, qui a l'habitude de la poésie, s'adresse à la classe laborieuse, et, sans rien dire qui puisse choquer l'ouvrier, lui fait comprendre que ses pires ennemis sont les hommes qui, fouant aux pieds le droit du père de famille, couvrent ses enfants au profit de leur ambition, au grand détriment de tous les intérêts, moraux et matériels, des travailleurs, et proposent dans leurs écoles sans Dieu, de nouvelles caïstroses et de nouvelles ruines. Tout cela est dit simplement, spirituellement; le raisonnement s'appuie sur des faits nombreux et bien racontés; ce petit livre peut servir puissamment la cause des écoles catholiques. (Chassons les Ignorantins, réflexions d'un maître, recueillies par Rustian, Paris, Soussens, rue de Lille 51. Prix l'exempl.

Un certain nombre de conducteurs des ponts et chaussées ont manifesté le désir de bénéficier des dispositions du décret du 20 décembre 1878, qui crée temporairement un cadre auxiliaire d'ingénieurs et de chefs de section des travaux de l'Etat.

Le règlement d'administration publique du 13 octobre 1851, qui porte organisation du corps des ponts et chaussées, a énuméré d'une manière limitative les diverses positions que peuvent occuper les membres de ce corps. Il ne paraît pas que la position du cadre auxiliaire soit compatible avec le texte du règlement. Il serait donc nécessaire que les conducteurs qui voudraient bénéficier de ce décret, fussent admis à présenter leur demande de nomination ou de promotion en fonctions, à la fin de la période des grands travaux. Mais, sans recourir à l'emploi d'un tel moyen, il est possible de procurer aux sujets méritants des avantages comparables à ceux que leur offrirait le cadre auxiliaire; c'est en les chargeant des services d'ingénieurs, soit à titre de faisant fonctions, soit à titre d'intérimaires.

Déjà l'administration entre largement dans cette voie libérale. Il existe aujourd'hui, au vu de décisions que j'ai prises ou qu'on m'a prises, 118 conducteurs investis des fonctions d'ingénieur ou de sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je suis tout disposé à étendre autant que possible cette mesure, et les agents qui désireraient en bénéficier n'ont qu'à pro-

poser leur candidature au directeur de l'administration des ponts et chaussées, à Paris, rue de Valenciennes, 15, le 10 janvier 1879.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante:

Versailles, le 10 janvier 1879. Monsieur le préfet. Un certain nombre de conducteurs des ponts et chaussées ont manifesté le désir de bénéficier des dispositions du décret du 20 décembre 1878, qui crée temporairement un cadre auxiliaire d'ingénieurs et de chefs de section des travaux de l'Etat.

Le règlement d'administration publique du 13 octobre 1851, qui porte organisation du corps des ponts et chaussées, a énuméré d'une manière limitative les diverses positions que peuvent occuper les membres de ce corps. Il ne paraît pas que la position du cadre auxiliaire soit compatible avec le texte du règlement. Il serait donc nécessaire que les conducteurs qui voudraient bénéficier de ce décret, fussent admis à présenter leur demande de nomination ou de promotion en fonctions, à la fin de la période des grands travaux. Mais, sans recourir à l'emploi d'un tel moyen, il est possible de procurer aux sujets méritants des avantages comparables à ceux que leur offrirait le cadre auxiliaire; c'est en les chargeant des services d'ingénieurs, soit à titre de faisant fonctions, soit à titre d'intérimaires.

Déjà l'administration entre largement dans cette voie libérale. Il existe aujourd'hui, au vu de décisions que j'ai prises ou qu'on m'a prises, 118 conducteurs investis des fonctions d'ingénieur ou de sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je suis tout disposé à étendre autant que possible cette mesure, et les agents qui désireraient en bénéficier n'ont qu'à pro-

poser leur candidature au directeur de l'administration des ponts et chaussées, à Paris, rue de Valenciennes, 15, le 10 janvier 1879.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante:

Versailles, le 10 janvier 1879. Monsieur le préfet. Un certain nombre de conducteurs des ponts et chaussées ont manifesté le désir de bénéficier des dispositions du décret du 20 décembre 1878, qui crée temporairement un cadre auxiliaire d'ingénieurs et de chefs de section des travaux de l'Etat.

Le règlement d'administration publique du 13 octobre 1851, qui porte organisation du corps des ponts et chaussées, a énuméré d'une manière limitative les diverses positions que peuvent occuper les membres de ce corps. Il ne paraît pas que la position du cadre auxiliaire soit compatible avec le texte du règlement. Il serait donc nécessaire que les conducteurs qui voudraient bénéficier de ce décret, fussent admis à présenter leur demande de nomination ou de promotion en fonctions, à la fin de la période des grands travaux. Mais, sans recourir à l'emploi d'un tel moyen, il est possible de procurer aux sujets méritants des avantages comparables à ceux que leur offrirait le cadre auxiliaire; c'est en les chargeant des services d'ingénieurs, soit à titre de faisant fonctions, soit à titre d'intérimaires.

Déjà l'administration entre largement dans cette voie libérale. Il existe aujourd'hui, au vu de décisions que j'ai prises ou qu'on m'a prises, 118 conducteurs investis des fonctions d'ingénieur ou de sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je suis tout disposé à étendre autant que possible cette mesure, et les agents qui désireraient en bénéficier n'ont qu'à pro-

poser leur candidature au directeur de l'administration des ponts et chaussées, à Paris, rue de Valenciennes, 15, le 10 janvier 1879.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante:

Versailles, le 10 janvier 1879. Monsieur le préfet. Un certain nombre de conducteurs des ponts et chaussées ont manifesté le désir de bénéficier des dispositions du décret du 20 décembre 1878, qui crée temporairement un cadre auxiliaire d'ingénieurs et de chefs de section des travaux de l'Etat.

Le règlement d'administration publique du 13 octobre 1851, qui porte organisation du corps des ponts et chaussées, a énuméré d'une manière limitative les diverses positions que peuvent occuper les membres de ce corps. Il ne paraît pas que la position du cadre auxiliaire soit compatible avec le texte du règlement. Il serait donc nécessaire que les conducteurs qui voudraient bénéficier de ce décret, fussent admis à présenter leur demande de nomination ou de promotion en fonctions, à la fin de la période des grands travaux. Mais, sans recourir à l'emploi d'un tel moyen, il est possible de procurer aux sujets méritants des avantages comparables à ceux que leur offrirait le cadre auxiliaire; c'est en les chargeant des services d'ingénieurs, soit à titre de faisant fonctions, soit à titre d'intérimaires.

Déjà l'administration entre largement dans cette voie libérale. Il existe aujourd'hui, au vu de décisions que j'ai prises ou qu'on m'a prises, 118 conducteurs investis des fonctions d'ingénieur ou de sous-ingénieur des ponts et chaussées. Je suis tout disposé à étendre autant que possible cette mesure, et les agents qui désireraient en bénéficier n'ont qu'à pro-

poser leur candidature au directeur de l'administration des ponts et chaussées, à Paris, rue de Valenciennes, 15, le 10 janvier 1879.

Le ministre des travaux publics vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante:

Versailles, le 10 janvier 1879. Monsieur le préfet. Un certain nombre de conducteurs des ponts et chaussées ont manifesté le désir de bénéficier des dispositions du décret du 20 décembre 1878, qui crée temporairement un cadre auxiliaire d'ingénieurs et de chefs de section des travaux de l'Etat.

se trouvaient le père et le fils, elle ne s'était pas gênée pour appliquer son œil au trou de la serrure et écouter ce qui se disait. Quel était le but de ces allées et de ces venues? Nous ne tarderions pas à le savoir.

Comme la nuit était déjà avancée, elle fit une tournée dernière dans tout le château. Celle-là fut très-rapide; la folle ne s'arrêtait que quelques minutes à la même place; puis, elle se remettait à courir d'un pas furtif, et on eût pu l'entendre rire avec précaution, comme un enfant qui prépare une espièglerie. Cette promenade terminée, elle retourna à sa chambre, saisit le petit Jacques que le mouvement n'éveilla pas, et le descendant avec légèreté l'escalier, elle opéra dans la pièce où était Lovedy et son fils, la subite irruption dont nous avons parlé.

L'ancien boursier, revenu de sa surprise, s'écria d'un ton de colère: — Ah! ça, sottie créature, qu'est-ce qui vous amène ici à pareille heure? Ce n'est pas le moment de bavarder; il est tard, je veux me coucher, et vous voyez qu'Hector est déjà endormi.

Tiens! c'est vrai, dit Faquinette en souriant; en ce cas, nous allons mettre les deux frères à côté l'un de l'autre... le grand et le petit... ça fera deux anges!

Elle déposa Jacques sur une peau de tigre, devant le canapé où Hector était étendu.

— Eh! qu'avons-nous besoin de

cet enfant et de vous? s'écria Lovedy avec colère; allez-vous-en tous deux.

La folle ne bougea pas. — Non, non, Raymond, répliqua-t-elle; nous ne devons plus nous séparer. Nous sommes maintenant en famille et nous aurons le même sort... car le feu purifie tout.

En même temps, elle s'assit dans un fauteuil.

— Mais, abominable coquine, puisque je vous dis...

— Raymond, poursuivit Faquinette gravement, vous savez que j'ai mal travaillé aujourd'hui! J'ai tué ce salimbanque qui voulait m'enlever mon fils Jacques, et comme Jacques s'en est réjoui, comme il m'a presque encouragé à ce crime, il en a sa part devant Dieu!

Lovedy, malgré son impatience, ne put cacher l'intérêt que lui causait cette nouvelle.

— Est-il possible, Thérèse? s'écria-t-il. Voilà donc pourquoi la gendarmerie vous réclamait ce soir... qui sait même si l'on n'a pas épilé votre ventre au château? Vous devriez profiter de la nuit et vous sauver bien loin!

Faquinette se mit à rire. — Les grappe-Jésus seront joliment attrapés! dit-elle.

Elle reprit aussitôt sa gravité; — Oui, j'ai fait cela et bien d'autres choses, poursuivit-elle; mais vous, Raymond, et votre fils Hector, n'avez vous rien aussi sur la conscience?

Hector est déjà un débauché, comme vous l'avez été vous-même, trompant les femmes, abandonnant les enfants, tuant en duel ceux qui le gênent, comme il voulait tuer ce beau Noël.

— Chut! chut! Thérèse, interrompit le banquier en désignant Hector, qui s'agitait sur le canapé; il pourrait vous entendre.

— Vous ne voulez pas que nous parlions de lui, Raymond, alors parlons de vous... Si autrefois, quand j'étais jeune et innocente, je ne vous avais pas rencontré sur mon chemin, combien j'aurais été heureuse! J'étais fille de gens honnêtes, qui avaient de l'aisance; j'aurais épousé quelque brave garçon, et je serais devenue une bonne mère de famille. Au lieu de cela, vous savez ce que j'ai été: une fille perdue, reniée par les siens; une mendicante qui donna le jour dans une grange à un pauvre enfant voué à la misère; une créature méprisable, que l'on dit folle et qui, selon le monde, a commis bien d'autres crimes que de tuer ce salimbanque.

— Chut! chut! reprit Lovedy; à quoi bon revenir sur ces anciennes histoires?

Ils'alarmait de voir Hector qui essayait de se soulever, en prononçant des paroles sans suite.

— Il faut y revenir maintenant ou jamais, Raymond, reprit la folle. Comme on serait surpris dans le pays si l'on savait que c'est moi qui allume des incendies dont on recherche l'auteur avec

tant de soin! Ai-je bien, ai-je mal fait? Dieu en décidera. Je croyais... je crois encore... accomplir une action méritoire. Tous ceux qui périssent dans un incendie vont au ciel, c'est connu... Aussi, quand des personnes s'étaient montrées bienveillantes pour moi, je les récompensais en leur fournissant l'occasion de passer dans une vie meilleure. J'avais toujours une provision de ces chénévottes, que je sais préparer si habilement; nul ne me soupçonnait... et puis, j'étais fine, allez! M. Noël, qui est si malin, y a lui-même été trompé.

Cette pensée la fit rire de nouveau.

— A toutes diables vos confidences! interrompit Lovedy farieux; je vous défends.

— Laissez-la parler, mon père, dit Hector qui, les yeux grands ouverts, s'était mis sur son séant.

— Ah! le voilà éveillé!... Vas-tu écouter ce que dit cette folle?

— Folle! s'écria Faquinette avec impétuosité, vous le croyez donc aussi? Eh bien! oui, je l'ai été une fois, quand j'ai suivi vos conseils abominables au sujet des dames Duhamel. Un jour, vous m'avez dit, sans avoir l'air d'y penser: « Ma belle-sœur et sa fille sont d'excellentes créatures; si la Grande-Maison brûlait, elles iraient droit au ciel. » Et, comme je ne comprenais pas, vous m'avez rappelé combien elles avaient été indulgentes et généreuses à mon égard... Ma pauvre tête s'est montée... Je l'ai fait... Mais Dieu n'a pas voulu de

nouveaux anges, et, peut-être, malgré mes bonnes intentions.

— Vous avez inspiré cette infamie, mon père? demanda Hector, qui malgré son air rauque et empâté, semblait avoir recouvré toute sa raison.

— Je te répète répliqua Lovedy avec brusquerie, que ce sont là des divagations stupides.

— Ah! quand vous me poussiez ainsi, reprit la folle avec son air narquois, vous aviez bien votre idée!... D'abord, vous vouliez obliger les dignes dames à venir habiter Bligny, où votre vaurien de fils comptait mettre sa riche cousine dans la nécessité de l'épouser. Ensuite, vous espériez qu'un certain papier, qui est de la plus haute importance pour vous, serait détruit dans l'incendie. Enfin, dans le cas où j'aurais réussi, vous héritiez, comme proches parents, de l'immense fortune des Duhamel... Osez dire, Raymond, que tout cela n'est pas vrai?

— Vous rêvez!

— Mon père, balbutia Hector en s'agitant sur son canapé, si peu scrupuleux que j'ai été jusqu'ici, ces horribles révélations me font horreur. Cette femme n'est pas folle en ce moment, et si j'avais pu vous croire capable...

(A suivre.)

Feuilleton du Journal de Roubaix du 12 Janvier 1879.

L'INCENDIAIRE

PAR ELIE BERTHET

LES DERNIERS EXPLOITS DE FAQUINETTE

La folle, debout devant lui, le regarda d'abord somnolier; il semblait qu'une nouvelle lutte, peut-être celle de la folie et de la raison, eût lieu dans son esprit; la criepation de ses traits devenait effrayante. Quel que fût le résultat de cette lutte, Faquinette fit tout à-coup un mouvement farouche et, saisissant la lumière, s'élança hors de la chambre.

A partir de ce moment, elle se mit à errer dans le château, dont toutes les pièces étaient désertes, et la bougie qu'elle portait apparaissait successivement à chaque étage, à chaque fenêtre. Le vent qui s'engouffrait dans les corridors, ayant fini par éteindre cette lumière, la folle n'en continua pas moins son œuvre dans les ténèbres. Elle s'arrêtait çà et là, secouant les meubles, fermant certaines portes dont elle retirait les clefs; et c'était elle qui, pendant la soirée, avait produit ces bruits extraordinaires dans lesquels Lovedy voyait des effets du vent. Plus d'une fois, en passant devant la chambre où

se trouvaient le père et le fils, elle ne s'était pas gênée pour appliquer son œil au trou de la serrure et écouter ce qui se disait. Quel était le but de ces allées et de ces venues? Nous ne tarderions pas à le savoir.

Comme la nuit était déjà avancée, elle fit une tournée dernière dans tout le château. Celle-là fut très-rapide; la folle ne s'arrêtait que quelques minutes à la même place; puis, elle se remettait à courir d'un pas furtif, et on eût pu l'entendre rire avec précaution, comme un enfant qui prépare une espièglerie. Cette promenade terminée, elle retourna à sa chambre, saisit le petit Jacques que le mouvement n'éveilla pas, et le descendant avec légèreté l'escalier, elle opéra dans la pièce où était Lovedy et son fils, la subite irruption dont nous avons parlé.

L'ancien boursier, revenu de sa surprise, s'écria d'un ton de colère: — Ah! ça, sottie créature, qu'est-ce qui vous amène ici à pareille heure? Ce n'est pas le moment de bavarder; il est tard, je veux me coucher, et vous voyez qu'Hector est déjà endormi.

Tiens! c'est vrai, dit Faquinette en souriant; en ce cas, nous allons mettre les deux frères à côté l'un de l'autre... le grand et le petit... ça fera deux anges!

Elle déposa Jacques sur une peau de tigre, devant le canapé où Hector était étendu.

— Eh! qu'avons-nous besoin de